

Rédaction : Jessica ROBERT (Chambre d'Agriculture de l'Aube) – Mise en page : Carole LE ROUSIC

Cet **Inf'EAU TECH** est dédié aux techniques agronomiques favorables à la qualité de l'eau.

La cellule EAU en collaboration avec Frédéric BERHAUT conseiller spécialisé en AB à la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne vous informe ainsi sur des pratiques alternatives. Ayant des parcelles sur un territoire à enjeu eau, ces informations peuvent vous intéresser relativement à la réduction des intrants afin de concilier agriculture performante et préservation de la ressource en eau.

*Les méthodes de gestion alternative visent à mettre en œuvre un ensemble de moyens qui joue sur différentes étapes du cycle du bio agresseur et de la culture, concourant ainsi à limiter leurs incidences, leurs développements et la contamination de la culture. Le moment des semis approche et plusieurs leviers peuvent être actionnés pour atténuer, éviter et être plus efficient pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.*



## Rappel réglementaire sur l'épandage de digestats

Avec l'incertitude des prix des engrais ou les délais de livraisons qui repoussent de jours en jours, la valorisation des effluents liquides organiques issues de méthaniseurs peut s'avérer être une solution pour pallier au problème des apports d'azote de printemps. Toutefois, les épandages doivent se faire dans un cadre réglementaire.

### Les parcelles doivent être intégrées au plan d'épandage

Tout épandage même ponctuel de digestat sur une ou des exploitations non incluse(s) dans le plan d'épandage initial devra faire l'objet d'une mise à jour complète du plan d'épandage de la société de méthanisation. Cette mise à jour peut également entraîner une demande de mise à jour du dossier ICPE de cette même société de méthanisation.

### Rappel des distances à respecter

Suivant le type d'effluents (solide ou liquide) et le matériel d'épandage les distances d'épandage vis-à-vis des tiers, des points d'eau ou cours d'eau peuvent être différentes :

 <b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRES D'AGRICULTURE AUBE & HAUTE-MARNE	DISTANCES A RESPECTER POUR L'EPANDAGE DU DIGESTAT				
	Digestat				
	Solide	Buse palette	Brut ou Liquide Pendillards	Injection directe	
Tiers *	50m	 Interdit	50m	15m	
Points de prélèvement d'eau pour l'alimentation humaine	50m		50m		
Lieux de baignade, plages	200m		200m		
Cours d'eau (idem ICPE et ZV)					
- sans bande enherbée ou boisée de 10m	35m		35m		
- avec bande enherbée ou boisée de 10m	10m		10m		
Sols en forte pente (ICPE)	Interdit sauf si mise en place d'un dispositif évitant l'écoulement vers les cours d'eau		Interdit sauf si mise en place d'un dispositif évitant l'écoulement vers les cours d'eau		
Sols en forte pente (ZV)	Interdit dans les 100 premiers mètres des cours d'eau pour des pentes >15%. Possible si présence d'une bande enherbée ou boisée d'au moins 5m**.		Interdit dans les 100 premiers mètres des cours d'eau pour des pentes <b>supérieures à 10%</b> . Possible si présence d'une bande enherbée ou boisée d'au moins 5m**.		
Pisciculture	500m en amont		500m en amont		

ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement = Concerne toutes les unités de méthanisation  
 ZV = Zones Vulnérables = Concerne toutes les communes de Haute Marne  
 \* Tiers = Toute habitation de tiers ou tout local habituellement occupé par des tiers, les stades ou les terrains de camping agréés, à l'exception des terrains de camping à la ferme  
 \*\* = Attention à respecter les distances d'épandages vis-à-vis des cours d'eau

## Intégrer les apports d'azote organique dans son plan prévisionnel de fumure

Comme tous les produits organiques, les digestats de méthanisation présentent 3 fractions d'azote : l'azote minérale (essentiellement NH<sub>4</sub>), l'azote organique minéralisable dans l'année et l'azote organique qui se stocke à l'humus du sol.

La part d'azote qui participe à la nutrition azotée de la culture se détermine par « le coefficient d'équivalence d'engrais = Keqn ». Suivant le type d'effluent, la culture en place et la période d'épandage le coefficient d'équivalence varie.

Les apports d'azote organiques sont à intégrer dans le calcul de la « dose N » à apporter.

Le tableau ci-dessous présente les différents coefficients d'équivalence existants pour notre région :

Cultures	Période	Digestat Brut (5,1 u/T)*	Digestat liquide (6,4 u/m <sup>3</sup> )*	Digestat solide (5,5 u/T)*
Céréales d'hiver	Eté-Automne	0,2	0,2	0,2
	Hiver-Printemps	0,5	0,5	0,4
Céréales de printemps	Eté-Automne	0,1	0,1	0,1
	Hiver-Printemps	0,4	0,4	0,4
Colza	Eté-Automne	0,4	0,4	0,3
	Hiver-Printemps	0,6	0,6	0,45
Maïs (cultures d'été)	Eté-Automne	0,1	0,1	0,1
	Hiver-Printemps	0,7 (0,9 si injection)	0,7	0,3
Prairies	Eté-Automne	0,35	0,35	nc
	Hiver-Printemps	0,65	0,65	nc

\*Les valeurs prise en compte sont des moyennes. Il est préférable d'avoir une analyse des effluents épandus pour permettre un bon suivi agronomique.

Les valeurs des Keqn ci-dessus sont des références de différentes bibliographies, elles peuvent varier en partie en fonction des conditions météorologiques de l'année.

Exemple d'utilisation du Keqn pour un apport de 25 m<sup>3</sup> de digestat liquide = 25 \* 6.4 = 160 u N

Apport sur blé tendre d'hiver au printemps : 160 \* 0.5 = 80 unités maximum disponible sur l'ensemble de fin de cycle du blé.

### **Pour tout renseignement sur la méthanisation, contacter :**

Mme Pauline BONNET au 06.21.91.58.51 mail : [pbonnet@haute-marne.chambagri.fr](mailto:pbonnet@haute-marne.chambagri.fr)  
Conseillère bio-énergies

### **Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :**

#### **LA CELLULE MAPC :**

Clara GREBOT : 06.80.32.93.65 - Chargée de mission eau, Plaine de Brienne, Barrois, Champagne humide

Léna MAROLLIER : 06.18.87.37.17 - Chargée de mission eau, Champagne crayeuse, vallées de Champagne, plaine de TROYES

Jessica ROBERT : 06.18.87.60.67 - Chargée de mission eau Pays d'Othe, Armance, Plaine de TROYES

#### **Chambre d'Agriculture de l'Aube**

2 Bis Rue Jeanne d'Arc  
CS 44080  
10014 TROYES CEDEX

Tél. 03 25 43 72 72- Fax : 03 25 73 94 85  
Site internet : [www.aube.chambre-agriculture.fr](http://www.aube.chambre-agriculture.fr)